

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

### COMPTE RENDU

**PRESENTS :** Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Véronique BLANDEL, Christian MOTREFF, Corinne MARTIN, Loïc PLANCHON adjoints, Louise-Marie GUEGAN, Stéphanie LE BOLLAN, Guy LE CLAINCHE, Corinne RICHARD, William COLLIN, Madeleine RAULT, Dominique DUBOIS, Marie-Louise MADORÉ, Anthony CADET

**ABSENTS EXCUSÉS :** Olivier CONRAD procuration à Corinne MARTIN

**SECRETAIRE :** Véronique BLANDEL

#### **Motion de soutien au Centre Hospitalier Centre Bretagne :**

Considérant la crise sanitaire qui a lourdement affaibli l'hôpital public et a révélé les dysfonctionnements dont souffre notre système de santé,

Considérant les difficultés chroniques de recrutements de médecins et de personnel infirmiers qui perturbent gravement le fonctionnement du système hospitalier ;

Considérant l'application à venir de la Loi RIST en 2022, plafonnant les indemnisations des médecins intérimaires, qui va mettre encore plus en difficulté l'hôpital public et les établissements comme le GHCB, qui ont largement recours aux missions d'intérim pour faire fonctionner les services,

Considérant que le recours à l'intérim médical n'est pas une solution durable mais appelle une revalorisation des rémunérations du personnel hospitalier,

Considérant la fermeture partielle depuis quelques mois de services hospitaliers du GHCB, faute de praticiens : le service de soins de suite et de réadaptation respiratoire de Loudéac (10 lits au niveau de l'unité séjour gériatrique à Kério), le service de médecine polyvalente (7 à 12 lits), la néphrologie (5 lits), le SSR PAPD (qui a rouvert mais qui est resté fermé 2 mois), l'unité Thézac d'alcoologie...

Considérant le risque à terme de fermeture sur le GHCB : des urgences – SMUR, de la maternité, du service Anesthésie, du Service de Soins de Suite et de Réadaptation à de la pédiatrie, de l'unité de Soins Palliatifs, de la Médecine Polyvalente...

Considérant la motion d'alerte adoptée le 18 novembre 2021 par les membres de la Commission Médicale d'Etablissement et la manifestation du 4 décembre 2021 organisée par le Collectif de Soutien à l'Hôpital public en Centre Bretagne,

Considérant l'exclusion du GHCB dans la répartition des crédits exceptionnels financés par l'Etat dans le cadre du Ségur de la Santé, quand bien même les besoins existent avec à la clé un programme d'investissement de 43,8 millions d'euros,

Considérant la nécessité de maintenir un parcours complet de soins en Centre Bretagne qui implique l'autonomie du territoire de Santé n° 8 tout en préservant les coopérations avec les différents Centres Hospitaliers de la Région Bretagne,

Considérant l'égalité devant les soins dont doit pouvoir jouir tout Français, y compris lorsque l'on habite le Centre Bretagne,

Le Conseil municipal de Neulliac demande à l'Etat :

- Que des solutions soient rapidement trouvées pour maintenir ouverts tous les services du GHCB,
- Que le GHCB bénéficie de crédits d'investissements dans le cadre du Ségur de la Santé afin de renforcer son attractivité,

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le texte de cette motion et l'adresse à :

- Monsieur le Préfet du Morbihan – Joël MATHURIN
- Madame la Sous-Préfète de Pontivy – Claire LIETARD
- Madame la Sénatrice - Muriel JOURDA
- Monsieur le Sénateur - Joël LABBÉ
- Monsieur le Député – Jean-Michel JACQUES
- Monsieur le Président du Conseil Départemental du Morbihan – David LAPPARTIENT
- Monsieur le Directeur Général de l'ARS Bretagne – Stéphane MULLIEZ

## **1. Présentation du SADI par Mme LE GARFF, directrice**

Le SADI (Service d'Aide à Domicile) existe depuis une dizaine d'années. Ce service est performant. Ses missions consistent en l'accompagnement pour les activités de la vie quotidienne et l'accompagnement pour les actes essentiels de la vie (aide au repas, aide à la toilette, courses, aide à la mobilisation). Les bénéficiaires de ce service sont les personnes âgées, les personnes en retour d'hospitalisation, les personnes handicapées et les personnes vulnérables. Une évolution de ce service est possible dans les années à venir.

En 2014, les compteurs d'heures transférés au SADI comptabilisaient beaucoup d'heures. La régularisation de ces heures est en cours. Le paiement des astreintes a été mis en place en décembre 2020 ainsi qu'une revalorisation des salaires. 4 agents seront titularisés en 2022.

Actuellement, le SADI rencontre des difficultés à recruter des auxiliaires de vie. L'effectif actuel est de 30 agents. Madame LE GARFF, arrivée au SADI le 1er juillet 2021, souligne la qualité du travail des auxiliaires de vie en poste, leur professionnalisme et leur capacité à se soucier du bien être des adhérents.

Suite à un contrôle de l'URSSAF, un redressement d'environ 19 000 € a été signifié suite à des erreurs dans les bulletins de salaire au niveau des exonérations de charge. Les bulletins de salaires seront réalisés par le centre de Gestion de la fonction publique de Vannes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Un Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens (CPOM) va être signé le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il permettra d'unifier les tarifs dans le Département. Les tarifs vont être revalorisés en 2022.

Madame LE GARFF met l'accent sur l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) à domicile qui aide à payer les dépenses nécessaires pour rester vivre à domicile, en résidence ...

Le 1<sup>er</sup> critère pour obtenir l'APA est la dépendance, cependant, le montant attribué dépend du niveau des revenus. Contrairement à l'aide sociale, l'APA n'est pas soumise à une reprise sur succession.

## **2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal sera invité à adopter le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2021.

## **Administration générale**

### **3. Cimetière : reprise des concessions en état d'abandon :**

La procédure a été lancée en 2017 car l'aspect d'abandon total de 10 tombes a été reconnu.

La publicité a été largement effectuée et notamment par des plaquettes apposées sur ces concessions indiquant à tout public qu'elles faisaient l'objet d'une procédure de reprise, ainsi que par une information publiée dans le Bulletin municipal distribué dans tous les foyers de la commune.

Une famille s'est fait connaître et a demandé l'arrêt de la procédure en justifiant de sa qualité de descendants des concessionnaires et en s'engageant à remettre en état la concession. Cette personne justifiant de sa qualité de descendant a demandé l'arrêt de la procédure en arguant des travaux de restauration qu'elle avait effectués. Un « constat d'entretien » a été dressé contradictoirement et l'intéressé averti de l'interruption de la procédure.

Trois années après le premier constat, un nouveau procès-verbal était rédigé le 18 août 2021 pour les concessions ayant conservé, ou non, l'aspect d'abandon.

Toutes les conditions requises en pareil cas, prévues par les lois et règlements, ont été rigoureusement respectées.

Après avoir entendu l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- que les concessions en état d'abandon figurant sur la liste annexée sont reprises par la commune,
- qu'un arrêté municipal prononcera leur reprise,
- que les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions.
- d'autoriser le maire à prendre un arrêté municipal de reprise dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.

Le coût de cette procédure de reprise de concessions en déshérence s'élève à 1 753 € TTC. Elle a été réalisée par la société GESCIME.

#### **4. Adhésion de Pontivy Communauté au syndicat Morbihan Energies**

Par délibération n°12CC180521 en date du 18 mai 2021, le conseil communautaire a décidé d'adhérer au syndicat mixte Morbihan Energies. Cette adhésion a été décidée pour la maîtrise d'ouvrage des travaux et la maintenance de l'éclairage public sur les parcs d'activités (Article 8.8 des statuts de l'EPCI).

L'article L.5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit : « A moins de dispositions contraires, confirmées par la décision institutive, l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté. »,

Conformément à cet article, il convient donc de soumettre à l'approbation des conseils municipaux des 25 communes membres, l'adhésion de Pontivy Communauté au syndicat mixte Morbihan Energies.

Le conseil municipal, à l'unanimité, :

- émet d'un avis favorable à l'adhésion de Pontivy Communauté à Morbihan Energies ;
- notifiera la présente délibération à Pontivy Communauté.

#### **5. Rapport d'activité annuel Morbihan énergies**

En application de l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité de 2020 a été communiqué à tous les conseillers municipaux.

### **Finances et travaux**

#### **6. Salle Notre Dame de Carmès : offre d'achat**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la proposition du diocèse de vendre la salle paroissiale Notre Dame de Carmès au prix de 96 000 €.

Le bureau municipal propose de faire une proposition au prix du terrain à savoir 30 €/m<sup>2</sup> soit 20 000 €.

Surface du terrain : environ 600 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de proposer la somme de 20 000 € pour l'achat de la salle paroissiale de Carmès.

#### **7. Avenant à la convention d'écopâturage**

La SCEA l'Ermitage des sacrés cœurs propose un avenant à la convention d'éco pâturage « moutons d'Ouessant » pour 2022-2023 afin d'ajuster le prix de location au tarif de 122€ HT/mois/hectare.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer cet avenant.

Rappel : pour la période 2020-2021 le tarif était de 119 € HT/mois/hectare.

#### **8. Indemnités de piégeage de ragondins**

Dominique DUBOIS présente aux conseillers le bilan du piégeage de ragondins :

2021 : 353 ragondins piégés

2020 : 310 ragondins piégés

2019 : 238 ragondins piégés

2 cages ont été volées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le montant de l'indemnité de piégeage attribuée en 2020, à savoir 100 € par piégeur. Un repas sera offert aux piégeurs en 2022 pour les remercier de leur implication.

#### **Frelons asiatiques : Bilans**

2021 : 12 nids

2020 : 21 nids (pas de piégeage à cause de la COVID-19)

2019 : 9 nids

#### **9. Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement du ¼ des dépenses d'investissement**

En application de l'article L1612-1 du CGCT, avant le vote du budget, le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent des chapitres 20 - 21 et 23, hors remboursement de la dette (non compris reports et restes à réaliser). Il convient de préciser le montant et l'affectation des crédits :

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2021 aux comptes 20 – 21 et 23 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et hors restes à réaliser) s'élève à 1 335 000 €

Conformément aux textes applicables, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de faire application de cet article à hauteur maximale 333 750 €, soit 25% de 1 335 000 € dans l'attente du vote du BP 2021.
  - Chapitre 20 : 6 000 € soit 1 500 € autorisés
  - Chapitre 21 : 47 700 € soit 11 925 € autorisés
  - Chapitre 23 : 1 730 100 € soit 432 525 € autorisés
  - Total : 445 950 €**
- autorise le maire, en l'attente du vote du budget primitif 2022, à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ce pour l'ensemble des budgets principal et annexes

## 10. Décisions modificatives : Budget communal et lotissements

### **Budget Commune : Décision modificative n° 2**

Afin de pouvoir prendre en charge du mobilier pour la boulangerie et l'installation d'un garde-corps devant la crêperie, il est nécessaire de prévoir un transfert de crédits budgétaires via une décision modificative n° 1 comme suit :

Dépense d'investissement : 2152 - installation de voirie : + 3 000 €  
2184 - Mobilier : + 5 000 €

Recette d'investissement : 2315 - Immobilisations en cours : - 8 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, à approuver la décision modificative n° 2 ci-dessus.

### **Budget Lotissement Espace Amédée : Décision modificative n° 1**

Afin de pouvoir prendre en charge la facture de dépôt de pièces au notaire, il est nécessaire de prévoir des crédits budgétaires via une décision modificative n° 1 comme suit :

Dépense de fonctionnement : 6045 : Achat d'études, prestations de service : + 1 000 €  
Recette de fonctionnement : 774 : Subventions exceptionnelles : + 1000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 ci-dessus.

## 11. Cessions de portions de terrain situé à La rabine, cadastré ZE 128 terrain

Monsieur le maire rappelle que ce terrain a été vendu à Mr et Mme LE MOROUX.

Suite au bornage du terrain, le géomètre COGEO a relevé que les murs des maisons avoisinantes ne sont plus en lien avec le bornage. De ce fait, il est nécessaire d'acter les modifications suivantes :

Terrain vendu par M. et Mme LENFANT à Mme MENADIER, cadastré ZE n° 239 : 1 m<sup>2</sup>  
Terrain vendu par Mme MENADIER à M. et Mme LENFANT, cadastré ZE n° 241 : 18 m<sup>2</sup>  
Terrain vendu par Mme MENADIER à la commune, cadastré ZE n° 242 : 2m<sup>2</sup>  
Terrain vendu par la commune à M. et Mme LENFANT, cadastré ZE n° 243 : 6 m<sup>2</sup>

Monsieur le maire propose à l'assemblée, de céder la portion de terrain à Madame LENFANT et de fixer prix de vente à 0,50 cts/m<sup>2</sup>.

Il propose aussi que la commune prenne en charge l'ensemble des frais notariés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

## Informations et questions diverses

- **Point sur les travaux : Bourg, Lotissement les Jardins du bocage**

- Boulangerie : quasiment terminée
- Les travaux dans le bourg se terminent. Il reste des traçages et montage de panneaux.
- Lotissement les jardins du bocage : Les travaux commencent le 10 janvier. Après le bornage des lots les terrains pourront être vendus. Le lotissement sera livré au 1er juin 2022. Les travaux de construction pourront commencer.
- Potelets devant l'église : rôle RAL rouge choisi à la majorité des élus.

➤ **Opération argent de poche : vacances de Noël**

2 jours sont programmés les 20 et 21 décembre.

➤ **Animations de familles rurales :**

Deux journées programmées les 21 et 23 décembre : moins d'inscriptions à ce jour que pour les animations de la Toussaint.

➤ **Marché de l'école publique**

Le marché est maintenu malgré le contexte sanitaire actuel. Il aura lieu vendredi 17 décembre de 14h à 22 h. Monsieur le maire invite les conseillers à y participer.

➤ **Propositions d'investissement dans le CRTE**

Dans le cadre de l'élaboration du contrat de relance et de transition énergétique (CRTE), signé entre l'état et Pontivy communauté, la commune a inscrit les projets suivants :

Achat d'une salle paroissiale dans le centre bourg : rénovation ou démolition pour aménagement ou extension de la mairie avec une médiathèque, une salle des associations et une salle de conseil municipal et mariage

- Rénovation énergétique de l'école publique les 4 saisons
- Rénovation énergétique de la salle polyvalente
- Liaisons piétonnes dans le Bourg
- Opération mixte "parcelle NICOLAS"

➤ **Désignation du référent déchets**

Monsieur Bernard KERFANTO a accepté d'être le référent environnement pour la commune. Il met en avant la sécurité lors du ramassage.

1er projet : réaliser une opération de ramassage des déchets, sur les bords des routes du territoire de NEULLIAC, réalisée sur une semaine au printemps 2022, impliquant toutes les communes.

➤ **Recensement de la population en 2022**

Véronique BLANDEL a suivi 2 formations en sa qualité de coordonnateur communal. Elle précise qu'à ce jour et en raison de la situation sanitaire, l'annulation du recensement est encore possible. A ce jour, 2 agents recenseurs ont postulé. Il manque toujours une personne. Les formations des agents recenseurs auront lieu à Neulliac en janvier les 5 et 12 janvier.

➤ **Vœux à la population**

Monsieur le maire informe l'assemblée que sur le Morbihan, beaucoup de communes ont annulé leurs vœux à la population. Il souhaite que tous les élus de Pontivy communauté aient une position commune. Cela sera évoqué mardi 14 décembre lors du conseil communautaire.

Monsieur le maire propose d'éventuellement reporter les vœux autour d'une galette des rois à fin janvier.

➤ **Distribution des Colis du CCAS**

Les colis sont à distribuer par chaque référent de quartier samedi 18 ou dimanche 19 décembre 2021.

Les colis sont à retirer dans la salle du conseil municipal, samedi 18 décembre, entre 8h30 et 10h30. Ne pas oublier de rajouter dans chaque colis un paquet de crêpes de Guerledan qui se trouvent dans le frigo de la salle du conseil.

## ➤ **Bilan de l'Art dans les chapelles**

La 30ème édition du festival connaît une hausse de fréquentation par rapport à l'an passé : 48 002 visiteurs en 2021 contre 30 264 en 2020. Le mois de juillet a été très bon. Même si août et septembre accusent une baisse de fréquentation, le bilan de cette édition reste très positif. 2 037 ont visité la chapelle ND de Carmès.

## ➤ **Bilan financier : chapelle ND de Carmès**

Le bilan est positif. Ces travaux ont été très bien subventionnés et des dons conséquents dont une participation de 11 000 € des Amis de la chapelle de Carmès. Un concert sera organisé pour remercier les généreux donateurs au printemps en fonction du contexte sanitaire du moment.

**Henri PANHÉLEUX** a réalisé des prises de vues avec son drone dans la chapelle ND de Carmès pour réaliser une visite virtuelle de celle-ci.

**Noël 2022** : Il faudra réfléchir à embellir les abords de l'église dans le bourg et à créer un petit évènement pour l'occasion.

**Borne de la liberté** : Régis TOUTAIN a sollicité la commune pour l'installation d'une borne de la liberté. Ces bornes de la liberté retracent l'itinéraire suivi par la 3e armée américaine commandée par le général Patton. La Voie de la Liberté est une route historique qui commémore la Libération de la France mais aussi celle de la Belgique et du Luxembourg lors de la Seconde Guerre Mondiale. Les bornes km 0 et 00 de cette Voie se trouvent dans la Manche à Sainte-Mère-Eglise et Utah Beach.

L'UNC participerait à l'achat car aide de l'ONAC.

Monsieur le maire propose d'inviter Régis TOUTAIN au prochain conseil municipal pour qu'il présente ce projet.

Accord à l'unanimité.

**Fin du conseil municipal : 21h55**